



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions**Invitation à participer à la Conférence
de l'Organisation mondiale du tourisme
sur l'analyse du tourisme dans l'économie
mondiale (2005)**

1. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT)¹ organise une grande conférence intitulée *Analyse du tourisme dans l'économie mondiale: applications du compte satellite du tourisme*, qui se tiendra en 2005. L'OIT a été invitée à diriger une réunion sur l'évaluation du marché du travail dans le secteur du tourisme. Cette réunion abordera les questions suivantes: la pénurie émergente de main-d'œuvre dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration des économies matures; les exigences et les profils en matière de compétences; les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines, les salaires et la productivité. Le Bureau préparera un document de travail fondé sur plusieurs études par pays. La Conférence offrira à l'OIT une occasion de présenter à un public sectoriel mondial les premiers résultats du programme d'action concernant le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme du Département des activités sectorielles (SECTOR) et de recueillir un soutien élargi, notamment pour sa composante sur les statistiques du travail dans le tourisme.
2. Les directeurs généraux et l'OMT ont exprimé leur intention d'envisager la conclusion d'un accord formel de coopération entre les deux institutions. Les domaines de coopération comprendraient notamment la promotion de l'emploi dans l'industrie du tourisme, le développement des statistiques de l'emploi et de la main-d'œuvre, la lutte contre le travail des enfants et contre les abus sexuels perpétrés contre les enfants, le développement de la formation et de l'éducation pour les travailleurs du tourisme, le renforcement du soutien aux petites et moyennes entreprises du secteur et la promotion du développement durable du tourisme sur les plans social, économique et de l'environnement.

¹ L'OMT a été reconnue comme institution spécialisée des Nations Unies à part entière par l'Assemblée générale en décembre 2003 (Résolution A/RES/58/232).

3. Depuis les années quatre-vingt, des contacts et des échanges d'informations ont eu lieu entre le BIT et le secrétariat de l'OMT. Plus récemment, l'OIT s'est associée à l'OMT pour mettre au point un Cadre recommandé pour les Comptes satellites du tourisme (CST), qui a été adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en 2000². L'OIT était représentée par SECTOR au sein du Comité des statistiques et de l'analyse macroéconomique du tourisme de l'OMT.
4. SECTOR a commencé de mettre au point une méthodologie pour les Systèmes de comptes satellites du travail (SCST) dans le cadre de son Programme d'action *sur le traitement des crises et la création de meilleurs emplois en plus grand nombre dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, 2004-05*. Cette méthodologie sera présentée à la Commission de statistique des Nations Unies pour adoption en tant que complément du Cadre recommandé pour les Comptes satellites du tourisme (CST). La coopération de l'OMT, en ce qui concerne les SCST, permettra d'assurer des liaisons appropriées avec les CST. Des programmes d'essai et des programmes pilotes de la méthodologie SCST sont mis au point en coopération avec les Etats Membres, qui jouissent du soutien de l'OMT s'agissant de mettre en œuvre les CST.
5. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prendre note des informations concernant la Conférence de l'OMT sur l'analyse du tourisme dans l'économie mondiale (2005) et du fait que l'OIT a été invitée à diriger une réunion sur l'évaluation des marchés du travail dans le secteur du tourisme.***

Genève, le 24 septembre 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 5.

² Document E/CN/3/2000/11.